



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le : 26 octobre

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13

Présents : Isabelle de Montgolfier, Gérard Espinosa, Catherine Vigne, Nicolas Baudesseau, Emilie Avesque, Claude Cathelin, Serge Chapus, Mathieu Bourgarit, Joël Beauvivre

Absents représentés : Michel Gaches par Catherine Vigne, Julija Smiskal par Nicolas Baudesseau, Céline Roux par Isabelle de Montgolfier, Gilles Jannarelli par Gérard Espinosa.

Absents non représentés : stéphanie Jackowski, Pauline Miquel

Secrétaire de séance : Gérard Espinosa

CCPL : mutualisation du personnel – avenant descendant n°2

Délibération n° 2023-04-10/38

Dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin d'assurer une continuité éducative et pédagogique entre les structures d'Accueils de Loisirs gérées par la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) et les Accueils de loisirs Périscolaire & micro-crèche gérés par les communes, la CCPL souhaite mettre à disposition des communes des services au profit des activités « petite-enfance/ enfance/ jeunesse».

Considérant la convention de mise à disposition des services en vigueur et adoptée par délibération du conseil de communauté en date du 19 Mai 2022, et par délibération du Conseil Municipal de Saussines le 24 juin 2022,

Il est décidé, à travers le présent avenant de déterminer les données suivantes :

- ⇒ n°1 ajustement des agents mutualisés
- ⇒ n°2 prévision des agents mutualisés
- ⇒ n°3 grille de référence des coûts
- ⇒ n°4 échéancier des remboursements

Ces données sont détaillées dans l'avenant annexé à la présente délibération qui a été transmise à l'ensemble des élus lors de la convocation.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention descendante
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait. Saussines, le 26 octobre 2023
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

